

Le fonds européen de stabilité financière.

Dans le cortège des conséquences négatives de la crise financière mondiale de 2008, l'Union Européenne et plus particulièrement la zone Euro, a été secouée par une succession de crises nationales de la dette, que ce soit en Grèce, en Irlande ou au Portugal. Les déficits publics de la quasi-totalité des Etats de l'UE ont été aggravés par cette crise mondiale, laissant à ces derniers, mais aussi aux Institutions européennes, le devoir d'intervenir afin d'éviter la faillite de certains qui pourrait entraîner celle de tous.

I. Les crises de la dette souveraine appellent une nécessaire réponse unie de l'UE.

Face à la détérioration des finances publiques des Etats, parfois regroupé sous l'acronyme de "PIIGS" (Portugal, Ireland, Italy, Greece and Spain) et du risque auprès des marchés financiers qu'ils soient en situation de défaut de paiement, ces Etats les plus endettés de la zone Euro ont du faire face à une forte augmentation des taux d'intérêts sur les marchés où ils empruntaient avant la crise, à un niveau tel qu'il leur était alors impossible d'acquiescer de nouvelles ressources financières via l'émission d'obligations. Un chômage en augmentation, une croissance économique à la baisse, un déficit public qui se creuse et un niveau d'endettement jamais atteint sont des conditions qui ne leur ont pas laissés d'autre choix que d'en appeler à l'assistance de leurs partenaires de la zone Euro.

La Grèce est le premier de ces Etats à subir ces effets de la crise financière et budgétaire. Le 16 octobre 2009, le gouvernement grec annonce que le déficit budgétaire va atteindre d'ici la fin de l'année 14% de son PIB et la dette publique 115% de celui-ci. Pour la première fois, une agence de notation, Fitch, va déclasser la note d'un Etat européen en-dessous de A, faisant passer celle de la Grèce de A- à BBB+. Prêter à la Grèce semble de plus en plus risqué. Les taux d'intérêts flambent et l'hémorragie budgétaire qui en résulte achève de rendre l'état des finances publiques grecques exsangue.

En contrepartie de la mise en place d'une politique d'austérité budgétaire, l'Eurogroupe accorde à la Grèce le 11 avril 2010 une aide de 110 milliards d'euros, dont une partie est issue du FMI. Mais cette aide ne suffit pas à rassurer les marchés financiers et les agences de notation baissent une nouvelle fois d'un cran la note de la dette grecque. Dans le même temps, elles déclassent également celles du Portugal et de l'Espagne.

II. La création du FESF

Les 9 et 10 mai 2010, les ministres des finances de la zone Euro trouvent un accord sur la création d'un mécanisme européen de stabilisation financière. Instauré le 7 Juin 2010, le fonds européen de stabilité financière (FESF) a pour principal objectif

d'émettre jusqu'à 440 milliards d'euros d'obligations, qui pourront par la suite être prêtées aux Etats en difficulté de l'union monétaire (en réalité, seuls 250 milliards sont en capacité d'être débloqués). Ces obligations étant garanties par les Etats, notamment par ceux dont la dette souveraine obtient un classement AAA par les agences de notations, le FESF peut ainsi emprunter sur le marché obligataire à un taux d'intérêt bien moins élevé que celui auquel était soumis la Grèce depuis fin 2009. Dès lors, chaque Etat membre de la zone Euro qui pourrait se trouver dans une situation similaire peut désormais compter sur ce fonds qui lui garantit, par la mutualisation du risque, un taux d'emprunt plus raisonnable, indexé sur une note AAA. Cependant, l'octroi d'aides éventuelles à ces pays en difficulté ne peut se faire que sous certaines conditions, notamment dans le respect des restrictions et d'austérités budgétaires à des niveaux définis par les membres de ce fonds.

En plus des 440 milliards d'euros d'obligations émises sur le marché, le FESF est financé à hauteur de 60 milliards d'euros par la Commission Européenne, qui emprunte en son nom sur les marchés financiers sous la garantie des Etats-membres. Le FMI contribue quand à lui à hauteur de 250 milliards d'euros.

L'Irlande sera le premier Etat bénéficiaire de ce système. Subissant de graves attaques spéculatives contre ses taux d'emprunts sur le marché obligataire, l'ex "Tigre celtique" se voit dans l'obligation, en échange d'efforts budgétaires accrus afin d'assainir ses finances publiques, de bénéficier de l'aide du FESF, dont le premier versement d'une aide totale de 85 milliards d'euros a été effectuée en janvier 2011.

Alors que le FESF ne devait fonctionner qu'à durée déterminée, l'Allemagne, progressivement suivie par la France puis par les autres membres de la zone euro, a proposé de pérenniser l'expérience en réformant ce fonds pour le rendre permanent. Le 29 Octobre 2010, les Vingt-Sept ont décidé de lancer une révision limitée du Traité de Lisbonne afin d'organiser l'orthodoxie budgétaire et la défense de l'euro, notamment à travers la création d'un nouvel instrument qui viendrait supplanter le FESF lorsque celui-ci arrivera à période d'expiration.

III. Le MES pérennise l'expérience du FESF.

C'est ainsi que le 21 mars 2011, les ministres des finances de la zone euro sont parvenus à un accord portant sur la création d'un mécanisme européen de stabilité (MES) qui assurera de manière permanente une aide aux pays endettés. Le MES, qui devrait être mis en place dès la mi-2013, sera doté de 700 milliards d'euros (pour une capacité d'intervention de 500 milliards), dont 80 milliards de capitaux apportés directement par les Etats afin de garantir la notation AAA des 620 milliards d'euros d'obligations qui y seront émises. Si les termes et les conditions des prêts déjà effectués en direction de la Grèce et de l'Irlande n'ont pas subi de modification, les taux d'intérêts des prochains prêts envers les éventuels Etats en difficulté sont encore plus bas que ceux du FESF, qui était déjà en-dessous de ceux du marché obligataire. Le financement du capital de 80 milliards d'euros est quant à lui réparti entre les Etats en fonction de leurs dotations actuelles auprès de la BCE. Les décisions d'octroi d'aides seront décidées à l'unanimité par les ministres des finances, toujours sous la condition que l'Etat candidat aux aides procède à un ajustement économique et fiscal à

l'issue d'une étude réalisée conjointement par la Commission Européenne, le FMI et la BCE sur la solvabilité de sa dette.

IV. Prises de position du groupe de l'ADLE sur ce sujet.

Les questions de réduction des dettes publiques et de stabilité budgétaire sont depuis longtemps au coeur des préoccupations du groupe de l'ADLE et ce même bien avant la crise financière de 2008. Au Parlement Européen, des membres du groupe furent les premiers à réclamer une mutualisation partielle des dettes des différents Etats de la zone Euro.

En Janvier 2011, la président du groupe de l'ADLE, Guy Verhofstadt, préconisait la création d'euro-obligations qui "encouragera le respect de la stabilité et de croissance, réduira la dette globale de l'UE, augmentera la stabilité de la zone euro tout en injectant la confiance au marché, mais surtout, libérera des ressources afin de stimuler la croissance de l'UE". Le système préconisé par Guy Verhofstadt et par l'ADLE repose sur l'idée que "seuls les premiers 60% de la dette du PIB sont mis en commun, les pays AAA devront payer moins que la moyenne tandis que les pays à faible notation devront payer un peu plus que la moyenne" mais "chaque pays devra payer moins, car dans un marché obligataire plus liquide et élevé, le taux d'intérêt sur l'obligation commune sera inférieur à celui de la moyenne des taux d'intérêts nationaux".

Le président du groupe de l'ADLE s'est également réjoui de l'officialisation d'un outil de stabilisation financière au travers du MES. Cependant, s'il est satisfait du montant pouvant être débloqué (700 milliards d'euros), la procédure de l'octroi des aides le laisse perplexe. "Chaque fois qu'il faudra débloquer de l'argent, chaque Parlement de chaque état membre devra donner son feu vert. Nonobstant la lenteur de la procédure, c'est très risqué et fera dépendre tout sauvetage d'un pays des contingences de politique intérieure d'un autre pays". Soucieux de renforcer le rôle des Institutions Européennes, bien plus à même à apporter des réponses efficaces à ce genre de problématiques que les égoïsmes nationaux parfois tentés par le clientélisme auprès de leurs propres opinions publiques et ce au gré d'échéances électorales quasi-annuelles, Guy Verhofstadt soutient l'initiative du Parlement Européen qui propose "de rétablir le droit d'initiative de la Commission Européenne à tous les stades de la mise en œuvre du nouveau mécanisme de stabilité financière ainsi que la consultation préalable obligatoire du Parlement".

Pour en savoir plus :

[Communiqués de presse des membres de l'ADLE sur les questions de stabilisation budgétaire](#)

[Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement Européen :](#)